

Cité scolaire Olympe de Gouges
Rue de Montreuil à Claye
93130 NOISY-LE-SEC

A Noisy-le-Sec, le 5 juin 2012

A l'attention de Mme Koteke, chef de service de la division administration et personnels (DAP) au rectorat de Créteil.

S/c du chef d'établissement, Mme Pourpoint

Objet : procédure disciplinaire à l'encontre d'une collègue ATEE

Madame,

Vous avez bien voulu recevoir le 28 février 2010 une délégation d'enseignants et d'ATOSS de notre établissement : nous vous avons alors exposé les problèmes récurrents que connaissent les ATOSS dans notre établissement : sous-effectif ; manque de matériel ; manque de transparence et de concertation dans les règlements, les horaires et charges de service ; absence de reconnaissance du travail effectué par les agents et au contraire de nombreuses brimades de la part de supérieurs hiérarchiques.

Ces problèmes perdurent et nous venons d'apprendre que dans ces conditions une procédure disciplinaire a été engagée par la Région contre notre collègue ATEE Colette BENYAHIA. Les faits reprochés à Mme Benyahia résultent d'un enchaînement de tensions au mois de septembre dernier au sein de l'équipe en cuisine, tensions liées aux mauvaises conditions de travail. Mme Bourhis, responsable des agents sur notre établissement, a sous-estimé les tensions qui opposent les agents et a peu cherché à les régler, par exemple en organisant une réunion avec les agents, afin de définir des règles, des tâches claires et admises par chacun ; elle n'a pas su imposer un dialogue propre à apaiser les conflits. Dans l'intérêt des agents, comme dans celui du service, nous souhaitons que plus de place soit laissée, par les supérieurs hiérarchiques et au premier chef Mme Bourhis, à la concertation et au dialogue. Nous demandons également que la procédure disciplinaire à l'encontre de notre collègue soit abandonnée.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations.

Le personnel de la cité scolaire Olympe de Gouges et leurs sections syndicales CGT éducation, FO, SGEN-CFDT, SNES et Sud éducation.